République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Procès verbal

Le lundi 24 août 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 août 2026, s'est réunie sous la présidence de Valérie BOUIN.

Secrétaire de la séance : Jacques MOTARD

Présents : Valérie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Christine LAVEAU, Jacques MOTARD, Annie FONTAINE, Sylvie CHOPIN, Patrick CHARTON, Marc RUÉ, Guillaume DUBOIS, Marie CHEPTOU, Estelle JEAN
Représentés : Elodie FOUASSON représentée par Annie FONTAINE
Absents et excusés : Benoit SALVAN

Ordre du jour *:*

-Nomination du secrétaire de séance

-Approbation du procès-verbal du Conseil du 02 juillet 2026

-Informations et décisions du maire

-Ouverture de postes

-Règlement intérieur de l'ALSH

-Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

-Demande de subvention au titre de la DGD

-Modification des statuts du SATESE

-Compte-rendu des EPCI

-Questions diverses

-Après conseil

-Nomination du secrétaire de séance : Monsieur Jacques MOTARD est nommé secrétaire de séance à l'unanimité

-Approbation du procès-verbal du Conseil du 02 juillet 2026 : l'approbation est reportée au prochain Conseil municipal

-Informations et décisions du maire :

- Le curage de 2 lits de la station d'épuration a été réalisé pour 21060€. La station a été équipée également du 'un point A2 pour 10057€. Un balai brosse a été changé pour 804€

- La réfection des jambages d'une fenêtre de l'église a été réalisée pour 1740€

- Des réparations ont été réalisées sur certains matériels : débroussailleuse, souffleurs (95€), pompe d'arrosage (120€) et tracteur (240€)

- Le dernier registre d'état civil en attente de reliure a été réalisé pour 763€

- Une plaque du colombarium a été achetée pour 222€

- La séance de cinéma en plein air coûte 222€

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_044-DE

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° DE_2026_044

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14
Date de la convocation : 17/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de Valérie BOUIN.

Présents : Valérie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Christine LAVEAU, Jacques MOTARD, Annie FONTAINE, Sylvie CHOPIN, Patrick CHARTON, Marc RUÉ, Guillaume DUBOIS, Marie CHEPTOU, Estelle JEAN
Représentés : Elodie FOUASSON représentée par Annie FONTAINE
Absents et Excusés : Benoit SALVAN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques MOTARD est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ouverture de postes

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L.1224-3 du code du travail fixant le régime applicable à l'ensemble des salariés d'une entité économique dont l'activité est transférée à une personne morale de droit public dans le cadre d'un service public administratif,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant le transfert des salariés au regard de leur situation initiale *(CDII)*

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_044-DE

Madame le Maire propose à l'assemblée :

La création des emplois suivants :

Service	Filière	Grade/Emploi	Temps de travail	Postes pourvus ou à pourvoir
Animation	Animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	24.5/35ème	1
Animation	Animation	Adjoint d'animation principal 2ème classe	21.9/35ème	1
Animation	Animation	Adjoint d'animation	19.3/35ème	1
Animation	Animation	Adjoint d'animation	18.6/35ème	1
Animation	Animation	Adjoint d'animation	20.8/35ème	1
Animation	Animation	Adjoint d'animation	15.7/35ème	1
Animation	Animation	Adjoint d'animation	21.2/35ème	1
Animation	Animation	Adjoint d'animation	19.8/35ème	1

Ces emplois seront pourvus par les agents transférés dont les contrats de droit privé deviennent des contrats de droit public CDI selon le contrat initial.

Cependant, si des salariés refusent d'intégrer le poste d'agent contractuel de la fonction publique proposé, le poste sera considéré vacant et fera l'objet d'une procédure de recrutement.

Ces emplois viennent compléter le tableau des effectifs déjà en place dont voici le rappel ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_044-DE

Service	Filière	Grade/Emploi	Temps de travail	Postes pourvus ou à pourvoir
Administratif	Administrative	Adjoint administratif	14/35ème	1
Administratif	Administrative	Rédacteur principal 2ème classe	35/35ème	1
Administratif	Administrative	Adjoint administratif principal de 1er classe	35/35ème	1
Technique affecté à l'école et entretien ménage des bâtiments communaux	Technique	Adjoint technique de 2ème classe	35/35ème	1
Technique affecté à l'école et entretien ménage des bâtiments communaux	Technique	Adjoint technique principal de 1er classe	35/35ème	1
Technique	Technique	Adjoint technique de 2ème classe	35/35ème	1
Technique	Technique	Adjoint technique de 2ème classe	35/35ème	1
Technique	Technique	Adjoint technique de 2ème classe	35/35ème	1
Médico-sociale	Médico-social	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1er classe	35/35ème	1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier ainsi le tableau des emplois, qui annule et remplace les tableaux des effectifs antérieurs

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_044-DE

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Valérie BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly

Jacques MOTARD
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_045-DE

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° DE_2026_045

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14
Date de la convocation : 17/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de Valérie BOUIN.

Présents : Valérie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Christine LAVEAU, Jacques MOTARD, Annie FONTAINE, Sylvie CHOPIN, Patrick CHARTON, Marc RUÉ, Guillaume DUBOIS, Marie CHEPTOU, Estelle JEAN
Représentés : Elodie FOUASSON représentée par Annie FONTAINE
Absents et Excusés : Benoit SALVAN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques MOTARD est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Règlement intérieur de l'ALSH

Madame le Maire informe les membres du Conseil que suite à la délibération DE_2026_037 du 2 juillet 2026, actant la prise de compétence de la commune pour le volet ALSH, il est nécessaire d'en définir un règlement intérieur.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 relatifs aux compétences du Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code de la santé publique,

Vu les orientations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) relatives aux accueils de loisirs,

Considérant la nécessité de fixer les règles d'organisation, d'admission, de fonctionnement, de sécurité et de tarification applicables à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_045-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** le nouveau règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **DIT QUE** ce règlement intérieur s'appliquera à compter du 1er septembre 2026.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et à veiller à son exécution.
- **DIT QUE** les recettes et dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Valérie BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly

Jacques MOTARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DE CHARENTILLY (I.-&-L.)

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_046-DE

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° DE_2026_046

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14
Date de la convocation : 17/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de Valérie BOUIN.

Présents : Valérie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Christine LAVEAU, Jacques MOTARD, Annie FONTAINE, Sylvie CHOPIN, Patrick CHARTON, Marc RUÉ, Guillaume DUBOIS, Marie CHEPTOU, Estelle JEAN
Représentés : Elodie FOUASSON représentée par Annie FONTAINE
Absents et Excusés : Benoit SALVAN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques MOTARD est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Madame le Maire expose au Conseil municipal que :

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 2121-29 relatifs aux compétences du conseil municipal ;
- Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 551-1 relatif aux activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation ;
- Considérant la nécessité d'organiser les temps d'accueil périscolaire (matin, soir, pause méridienne) dans l'intérêt et la sécurité des enfants ;
- Considérant qu'il convient de définir précisément les conditions d'inscription, les règles de vie, les horaires ainsi que les modalités de participation des familles ;
- Vu le projet de règlement intérieur de l'accueil périscolaire annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

DÉCIDE :

- **Article 1 :** D'approuver le règlement intérieur de l'accueil périscolaire annexé à la

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_046-DE

présente délibération.

- **Article 2 :** De fixer la mise en application de ce règlement à compter du 1er septembre 2026
- **Article 3 :** D'autoriser Madame le Maire (ou son représentant) à signer tout document afférent à ce dossier et à procéder à sa diffusion auprès des familles concernées

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Valérie BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly

Jacques MOTARD
Secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_047-DE

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° DE_2026_047

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14
Date de la convocation : 17/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de Valérie BOUIN.

Présents : Valérie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Christine LAVEAU, Jacques MOTARD, Annie FONTAINE, Sylvie CHOPIN, Patrick CHARTON, Marc RUÉ, Guillaume DUBOIS, Marie CHEPTOU, Estelle JEAN
Représentés : Elodie FOUASSON représentée par Annie FONTAINE
Absents et Excusés : Benoit SALVAN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques MOTARD est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention au titre de la DGD

Madame le Maire expose que :

- La commune de Charentilly porte le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale dans le cadre du projet « Cœur de village ».

- Le coût prévisionnel total de cette opération s'élève à :

O Montant Hors Taxes (HT) : 52 442.13 € pour la partie MOBILIER

O Montant HorsTaxes (HT) : 410 455.90€ pour la partie CONSTRUCTION du BATIMENT

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_047-DE

• Le plan de financement prévisionnel de l'opération MOBILIER s'établit comme suit :

O Dotation Générale de Décentralisation (DGD) sollicitée (60%) : 31465€

o Autofinancement : 20 977.13 €

o **Total : 52 442.13€**

• Le plan de financement prévisionnel de l'opération CONSTUCTION du BATIMENT s'établit comme suit :
• Dotation Générale de Décentralisation (DGD) sollicitée (60%) : 246 273€
• Autofinancement (25%): 103 385.03€
• ETAT (DETR) (13%) : 51 600 **€**
• Département (FDSR) (2%) : 9197.87€

o **Total : 410 455.90€**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'intérêt du projet pour la collectivité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

• **APPROUVE** le projet de demande de subvention au titre de la DGD
• **VALIDE** le plan de financement prévisionnel global présenté ci-dessus
• **SOLLICITE** auprès de la DRAC l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour un montant de 31465€ pour la partie MOBILIER et de 246 273€ pour la partie CONSTRUCTION du BATIMENT
• **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget principal
• **AUTORISE** madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier, et notamment la convention attributive de subvention et les pièces justificatives de dépense.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Valérie BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly

Jacques MOTARD
Secrétaire de séance

MAIRIE DE CHARENTILLY (I.-et-L.)

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_048-DE

République Française
Département : INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement : Chinon
CHARENTILLY - COMMUNE

Séance du lundi 24 août 2026

Délibération N° DE_2026_048

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	14
Date de la convocation : 17/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-quatre août deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie (Salle du Conseil)), sous la présidence de Valérie BOUIN.

Présents : Valérie BOUIN, Ghislain GUYON, Brigitte PARISIS, Jean AGEORGES, Christine LAVEAU, Jacques MOTARD, Annie FONTAINE, Sylvie CHOPIN, Patrick CHARTON, Marc RUÉ, Guillaume DUBOIS, Marie CHEPTOU, Estelle JEAN
Représentés : Elodie FOUASSON représentée par Annie FONTAINE
Absents et Excusés : Benoit SALVAN

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques MOTARD est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : modification des statuts du SATESE 37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 29 septembre 2025, modifiés par arrêté préfectoral en date du 26 mai 2026,

Vu la délibération n°2026-04 du SATESE 37, en date du 30 mars 2026, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Madame la Présidente du SATESE 37, en date du 30 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le
ID : 037-213700594-20260824-DE_2026_048-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 30 mars 2026,

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Madame la Présidente du SATESE 37 après contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Valérie BOUIN
Président de séance, Maire de Charentilly

MAIRIE DE CHARENTILLY (I.-&-L.)

Jacques MOTARD
Secrétaire de séance

-Compte-rendu des EPCI :

- Le projet alimentaire territorial continue sa mission et a représenté ses objectifs et actions en cours

-Questions diverses

- La commune de Charentilly est placée depuis le 21 août 2026 en risque sévère d'incendie et feux de forêts
- La restriction de l'usage de l'eau est en niveau « crise »
- L'entretien du cimetière doit être réalisé

Fin du Conseil municipal : 20h45

Prochain Conseil municipal le 13 octobre 2026 à 19h00